

10 Faits divers & Justice

Drame dans la région de Makokou

Un homme meurt au cours d'une partie de pêche

SCOM

Libreville/Gabon

UNE partie de pêche qui avait pourtant bien commencé a tourné au drame, mercredi après-midi, au village Loa-Loa, situé sur le fleuve Ivindo, au nord de Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo.

Mba Nze, Gabonais, présenté comme un ancien militaire en serait la victime. Alors qu'il pêchait avec des amis, Mba Nze, un ancien militaire aurait été brusquement victime d'un malaise. Les interventions de ses amis d'infortune étant vaines, ces derniers ont ramené le corps sans vie au village. Ce drame, qui a plongé la bourgade dans la stupeur et la consternation, a aussitôt donné lieu à des interprétations diverses, notamment sur les réseaux

sociaux, où d'aucuns semblent privilégier la thèse d'un crime à des buts fétichistes. En effet, les partisans de la piste du crime rituel croient savoir que les bourreaux de Mba Nze auraient planifié son assassinat, le 4 juillet dernier, en quittant le débarcadère de Loa-Loa au petit matin pour aller pêcher. Et que certaines parties du corps de notre compatriote auraient même été sectionnées.

L'ENQUÊTE CONTINUE • Sauf que les premiers éléments de l'investigation judiciaire diligentée par les gendarmes de la brigade de Makokou, sur instruction expresse du procureur de la République, prennent le contre-pied de ces allégations. En effet, une source militaire proche de la direction des enquêtes de l'unité de gendarmerie affirme



Photo : D.R

Le corps sans vie de Mba Nze ramené dans une pirogue.

que les constatations effectuées par le médecin légiste ne font état d'aucune ablation faite sur le corps sans vie de Mba Nze. Mieux, indique une source autorisée, "l'ancien militaire a été inhumé avec tous ses membres et organes. Il n'y avait donc rien de suspect susceptible d'attester d'un assassinat bien ourdi".

D'autres renseignements glanés par notre reporter auprès des sources proches de l'équipe médicale de Makokou laissent plutôt présager de ce que le regretté Mba Nze aurait été bel et bien victime d'un malaise.

"Qu'à cela ne tienne ! Les investigations se poursuivent, afin d'en savoir davantage sur cette disparition", rassure un Officier de police judiciaire (OPJ) en charge de l'enquête.

Faits d'ailleurs

Elle abat son fils qui voulait l'envoyer en maison de retraite

À Fountain Hills (Etats-Unis), Ana Mae Blessing, 92 ans, vivait depuis six mois avec son fils de 72 ans, et sa compagne de 57 ans. Le couple voulait l'envoyer en maison de retraite car, elle était devenue trop difficile à vivre. Folle de rage, la nonagénaire a sorti deux pistolets qu'elle avait cachés dans sa robe de chambre et a tué par balle son fils. Elle a ensuite tenté de s'en prendre à sa compagne mais celle-ci est parvenue à s'extirper et à appeler les secours. Les forces de l'ordre, arrivées sur les lieux, l'ont trouvée assise sur son fauteuil, tandis que le corps de son fils gisait dans sa chambre. Elle a été condamnée pour meurtre, agression aggravée à main armée et kidnapping. Sa caution a été fixée à 500 000 dollars.

Elle abandonne sa fillette dans sa voiture vitres fermées

Une fillette a été retrouvée enfermée dans une voiture garée en plein soleil sur le parking de l'Intermarché d'Albertville (France). Les vitres étaient fermées. Ce sont des clients du magasin qui l'ont découverte et qui ont donné l'alerte. La petite fille était allongée dans un siège auto, à l'arrière du véhicule. Elle avait les yeux fermés et transpirait beaucoup. Les policiers ont immédiatement brisé la vitre et ont sorti l'enfant. Elle a été prise en charge par les pompiers, avant d'être transportée à l'hôpital pour des examens complémentaires. Ses jours ne sont pas en danger. Une enquête est en cours.

Une professeur soupçonnée d'avoir des relations intimes avec son élève

En Russie, une professeur est soupçonnée d'avoir eu des relations intimes avec une de ses élèves. Des photos ont été découvertes montrant Irina Ibragimkhalimova, 41 ans, et Valeria Fedorova, 17 ans, ayant une certaine "proximité". Les enquêteurs ont également trouvé des échanges de messages plutôt explicites entre les deux femmes. Celles-ci ont expliqué qu'elles étaient bien amies mais nient toute relation intime. Si les informations concernant une histoire d'amour entre l'enseignante et son élève sont prouvées, une enquête criminelle sera ouverte.

Rassemblés par JNE

Jugement commercial au tribunal de Port-Gentil

Me Bibang Ngondet nouveau syndic du groupe Satram



Photo : Koumou

Autrefois prospère, Satram est aujourd'hui en quasi-faillite.

JNE

Libreville/Gabon

MAÎTRE Bibang Ngondet est le nouveau syndic judiciaire de la société Satram. Il succède à son confrère Edo Rufin Dubernard. Ainsi en a décidé le tribunal de première instance de Port-Gentil, statuant en matière commerciale, tenue en la salle ordinaire des audiences du Palais de justice de la capitale économique, le 29 juin dernier.

« Statuant publiquement, contradictoirement, en matière

commerciale et en premier ressort ; vu les dispositions des articles 39, 40, 52 de l'Acte uniforme sur les procédures collectives ; prend acte du rapport de difficulté dressé par le juge commissaire de la société Satram, et des requêtes en opposition ; met fin aux missions de Maître Edo Rufin Dubernard en qualité de syndic et de Madame le vice-président Simbou Ibouanga en qualité de juge commissaire. Désignons Maître Bibang Ngondet, syndic judiciaire agréé près la Cour d'appel, et Madame Mabicka Carelle,

épouse Mintsas, en tant que juge commissaire. Rappelons aux parties au redressement les principes de célérité, collaboration et neutralité des différents organes ; ordonne l'exécution provisoire du présent jugement nonobstant toutes voies de recours ; laisse les dépens à la charge du redressement », indique le jugement rendu public jeudi dernier.

ORDONNANCE • Autrefois fleuron du transport maritime et de la logistique auprès des compagnies pétrolières, la société gabonno-marocaine

Satram a perdu de sa superbe après la mort de son fondateur et à cause des querelles entre actionnaires. Conséquence : elle est actuellement en quasi-faillite parce que empêtrée dans des difficultés financières qui la rendent incapable de supporter ses charges sociales. C'est ce qui justifie d'ailleurs son placement en redressement judiciaire par l'ordonnance du président du tribunal de première instance de Port-Gentil le 21 février 2018.

Désigné par cette ordonnance, Me Edo

Rufin Dubernard, en qualité de syndic judiciaire, disposait de 18 mois pour s'assurer du respect des engagements pris. Mais, il n'est pas allé au bout de sa mission. En effet, empêtré dans un litige foncier entre l'État gabonais et la société Wood Africa, donc une affaire qui n'a rien à voir avec Satram, Me Edo Rufin Dubernard a été inculpé, puis placé sous mandat de dépôt, le 14 juin 2018, à la prison centrale de Libreville, pour « association de malfaiteurs, complicité de détournement de fonds publics et escroquerie ».



Photo : CNE/L'Union

Mouvement d'humeur du personnel de Satram à Port-Gentil.